

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Anti-cristallin

Version:1

Date de la première édition: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: Anti-cristallin

1. 1. 2. Contient:

- isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

1. 1. 3. N° code du produit: BM511

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique.

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: MECACYL INTERNATIONAL
11 CHEMIN DES ARESTIEUX
ZI AUGUSTE III
33610 CESTAS - FRANCE
Tél: +33 05 56 68 05 06
Courriel:info@mecacyl.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Contient:

- isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

2. 2. 3. Mention de danger: H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 2. 4. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH 208 - Contient du (de la) • masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol- 3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Anti-cristallin

Version:1

Date de la première édition: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 4. Autres dangers: Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
 - N° CAS: 69011-36-5
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C ≤ 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - Divers :
 - DL50 / Cutanée / Rat = 2000 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 200 - 2000 mg/kg
 - CL50 / 96h / Poissons = 1 - 10 mg/l
 - CE50 / 72h / Algues = 1 - 10 mg/l
 - CE50 / 48h / Daphnia magna = 1 - 10 mg/l
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
 - N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 - H310 - H330
 - * SGH07 * Sens. cut. 1A - H317
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
 - Remarques: (Skin Con. 1 C; H314: C ≥ 0,6 %; 2; Skin irrit. H315: 0,06% ≤ C < 0,6%; Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %; Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015%; M = 100; M = 100)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Données non disponibles.

4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Anti-cristallin

Version:1

Date de la première édition: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. 4. Ingestion:	réversibles. (douleur, rougeur) Peut causer une gêne temporaire. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO ₂), oxydes d'azote (NO _x) et fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Anti-cristallin

Version:1

Date de la première édition: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune sous utilisation normale.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Données non disponibles.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. 2. Protection des yeux: lunettes de sécurité

8. 2. 3. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 4. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 5. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Non déterminé.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair

9. 1. 3. Odeur: inodore

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: Données non disponibles.

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Données non disponibles.

9. 1. 6. Inflammabilité: Données non disponibles.

9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: Données non disponibles.

9. 1. 8. Point d'éclair: pas de point d'éclair°C

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Données non disponibles.

9. 1. 10. Température de décomposition: Données non disponibles.

9. 1. 11. PH: Non applicable.

9. 1. 12. Solubilité: Données non disponibles.

9. 1. 13. Hydrosolubilité: oui

9. 1. 14. Liposolubilité: Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Anti-cristallin

Version:1

Date de la première édition: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	Non applicable.
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Données non disponibles.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Non attendu
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Réagit violemment au contact de: acides forts et substances comburantes
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 1. 2. Inhalation:	voir rubrique n° 3 - isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
11. 1. 3. Contact avec la peau:	voir rubrique n° 3 - isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
11. 1. 5. Ingestion:	voir rubrique n°
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Cette préparation contient une substance UVCB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Anti-cristallin

Version:1

Date de la première édition: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 4. Mobilité dans le sol:	La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Données non disponibles.
12. 7. Autres effets néfastes:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	voir rubrique n° 3 - isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Peut être incinéré, selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	non concerné par les réglementations transport ci-dessous ADR/RID, RTMD/R, IMDG et ICAO/IATA
14. 5. Dangers pour l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.
14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié. European rules 2020/878
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H301 Toxique en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie: comburant.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Anti-cristallin

Version:1

Date de la première édition: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. 1. Date de la première édition:	30/06/2023
16. 4. 2. Version:	1
16. 5. Réalisé par:	SELD